

Profession

Le 20^e anniversaire de l'IEC

Discours du Président, Gérard DELVAUX

GÉRARD DELVAUX

Président de l'IEC

Le 18 février 2005, l'Institut fêtait ses 20 ans d'existence. Ce fut l'occasion pour notre Président d'énumérer tous les événements des 20 années passées. Vous pouvez trouver plus de photos d'ambiance sur notre site internet www.iec-iab.be.

Monsieur le Président de la
Chambre des Représentants,
Monsieur le Vice-Premier
Ministre,
Madame, Messieurs les
Ministres,
Chers Consœurs et Confrères,
Mesdames, Messieurs,

Votre présence aujourd'hui souligne l'intérêt que vous portez à notre Institut. Nous en sommes

très honorés et vous en remercions vivement.

L'année 2005 est un jalon important pour notre Institut.

Le 21 février 1985 : 20 ans déjà ! C'est l'âge de la jeunesse et de la maturité.

Lors de la réforme du Revisorat d'entreprises, le législateur inscrivait en droit la protection du titre et de l'exercice de la profession d'expert-comptable.

En 1999, il étendait cette même protection au titre de conseil fiscal. Ces lois ont accordé à ces professions une reconnaissance légale, leur offrant dans le même temps l'opportunité d'organiser entre pairs une référence visant à asseoir leur compétence, leur indépendance et leur probité professionnelle.

Depuis 1985, le droit d'exercer la profession d'expert-comptable dépend de sévères critères d'admission, suivis par l'inscription sur la liste des experts-comptables de l'Institut. Il en va de même du titre de conseil fiscal.

L'année 2005 marque donc le 20^e anniversaire de la création de l'Institut des Experts-Comptables devenu, en 1999, l'Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux. Au cours de ces 20 années, l'Institut a démontré l'importance qu'il revêt pour ses membres dans l'exercice serein de leur profession.

Les obligations de notre Institut sont à la mesure des droits accordés par le législateur qui nous a dévolu la mission de veiller à la formation et à l'organisation permanentes d'un



Monsieur De Croo, Président de la Chambre des Représentants.

corps de spécialistes répondant aux conditions de compétence, d'indépendance et de probité professionnelle.

Cette commémoration qui célèbre le 20e anniversaire, ce 18 février, se veut festive et particulièrement marquante. C'est pourquoi le choix du lieu s'est porté sur les Halles de Bruges.

Bruges... la Venise du nord, ville empreinte d'histoire, au patrimoine culturel et artistique incomparable, faut-il le rappeler, a été, durant les derniers siècles médiévaux, au centre des relations maritimes, commerciales et financières entre les nations de l'Europe occidentale. Elle a su conserver l'aspect et l'atmosphère d'une ville de la fin du Moyen Age avec un patrimoine historique, archéologique considérable. Ceci est le décor d'aujourd'hui d'une ville dont l'évolution économique et technologique sont au premier plan.

Nous avons choisi Bruges, car cette ville constitue une référence pour notre profession et elle fut aux derniers siècles du Moyen Age le berceau de la Bourse et des transactions internationales.

L'harmonisation de l'Europe est en voie de réalisation et il nous a semblé que cette ville mythique permettrait de nous souvenir que Bruges a servi très tôt de port international, avec un centre commercial actif et des plus anciens de notre pays.

Ne sommes-nous pas les conseillers privilégiés des entreprises, mais aussi les gardiens du respect de leurs obligations liées à leur promotion économique ?

Qui dit commerce, dit organisation comptable et indique donc que les transactions doivent être organisées et donc enregistrées, contrôlées de manière à établir la reddition de comptes entre parties intéressées. Notre profession, depuis toujours, a

été le centre de la constatation économique et financière des transactions commerciales.

La Belgique est à la conjonction de l'Europe et le commerce international constitue une part importante de notre économie.

Les nombreux objectifs assignés par le législateur ont été suivis et développés par les conseils qui se sont succédés. L'évolution des lois et du tissu économique nous impose des devoirs croissants.

Depuis la création de l'Institut, nos règles de déontologie sont à la mesure de la confiance qui nous est accordée.

Je remercie très sincèrement les Présidents, Vice-Présidents et membres des Conseils précédents, qui se sont dévoués en vue de la réalisation et du succès de nos activités.

Qu'il me soit permis de rendre un vibrant hommage à feu Messieurs VAN DE WOESTYNE, Past Président de l'Institut et à Monsieur Joseph COLLEYE, Past Vice-Président, qui restent dans la mémoire de notre profession.

Rappelons que Messieurs VAN DE WOESTYNE et COLLEYE ont assumé pendant de longues années la Présidence et la Vice-Présidence du Collège National des Experts-Comptables de Belgique, qui était déjà reconnu au plan international. Ils ont été désignés à juste titre par le Roi comme premiers Président et Vice-Président de l'Institut des Experts-Comptables.

Monsieur COLLEYE, qui fut mon maître de stage et ami fidèle durant plus de 30 ans, a toujours mis sa grande compétence et son dynamisme au service de la profession en la défendant

Profession

sous la devise de « l'indépendance » et de « la compétence ».

Qu'il me soit également permis d'exprimer mon respect et mon admiration pour le combat mené par Monsieur Roger VANDELANOTTE, Past Président de l'Institut des Experts-Comptables, qui a su, avec Monsieur Raymond KROCKAERT, faire prendre un tournant de qualité à l'Institut et démontrer les compétences de l'expert-comptable au même titre que le réviseur d'entreprises, faisant confier à l'expert-comptable de nouvelles missions de contrôle prévues par le Code des sociétés.

Le combat de Monsieur VANDELANOTTE a toujours été caractérisé par une éthique et une qualité exceptionnelles, assortie d'une volonté inébranlable au service de la profession.

La relève, assurée par mon ami Raymond KROCKAERT, s'est inscrite dans le cadre des

actions de l'Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux en continuant à faire connaître la profession et sa déontologie par l'établissement d'un dialogue constructif avec le monde économique et politique et l'ensemble des administrations fiscales et judiciaires.

Monsieur KROCKAERT a assuré de main de maître la présidence de l'Institut avec le concours du Vice-Président Willy PAIROUX, et c'est sous sa présidence que furent posés les jalons de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales. Les six années de présidence de Monsieur KROCKAERT furent riches en actions de promotion de la profession d'expert-comptable, en renforçant la crédibilité de l'expert-comptable sur tous les fronts de l'activité économique et sociale du pays.

Johan DE LEENHEER, mon prédécesseur, dont je fus le

Vice-Président durant 3 ans, a participé à l'élaboration de la nouvelle loi relative aux professions comptables et fiscales en la portant sur les fonds baptismaux, créant ainsi le titre de conseil fiscal et accueillant dans notre Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux 4602 nouveaux membres conseils fiscaux.

Monsieur DE LEENHEER a mis un point d'honneur à mobiliser toutes les énergies pour que les experts-comptables et conseils fiscaux atteignent le plus haut niveau de qualification possible.

Les faits marquants de notre Institut depuis sa constitution seront projetés tout au long de la soirée.

De grands défis doivent encore être rencontrés dans un marché global européen qui est la conséquence de la détermination à privilégier le libre échange en améliorant l'efficacité de la structure de contrôle et la régulation des transactions financières, ainsi que le maintien de l'ordre au sens le plus large et le respect des dispositions légales.

L'économie internationale est assortie des principes de confiance et d'intégrité. Dans ce contexte, les experts-comptables et les conseils fiscaux devront encore accroître leur vigilance en développant leur mission de surveillance, tant l'évolution technologique est rapide et les responsabilités importantes.

L'Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux est conscient de l'évolution et continue à prendre des initiatives multiples en matière de



D. g. à d. : le Ministre Verwilghen, Monsieur Vercammen et Monsieur Delvaux.

formation et d'information de ses membres en les rendant attentifs aux risques de l'évasion fiscale, du blanchiment d'argent et de la corruption.

La rigueur et la compétence en la matière doivent rester les impératifs des professionnels comptables. La formation permanente accrue de nos experts-comptables et leurs qualités professionnelles seront le gage de la pérennité de nos professions. Ceci à l'appui de nos traditions au service de l'économie dans le sens le plus large.

Nous sommes ouverts et demandeurs d'une concertation suivie avec les milieux politiques et économiques, notamment en ce qui concerne la problématique de la simplification administrative intégrée dans l'évolution plus générale des besoins de notre société.

Notre Institut a réalisé, avec succès, l'unité des professions d'expert-comptable et de conseil fiscal avec une meilleure cohérence de perception de ces professions dans l'esprit de la garantie des tiers.

Nous continuerons à développer les spécificités des missions de l'expert-comptable et du conseil fiscal pour que le public puisse avoir une meilleure perception de la valeur ajoutée que nous pouvons apporter aux entreprises.

Enfin, regardons vers l'avenir en considérant avec respect nos stagiaires qui, répondant aux strictes conditions d'admission, doivent s'astreindre à un stage de trois années qui doit les guider dans une formation accrue nécessaire à l'exercice de la profession.

Nous mettrons l'accent sur la parfaite équivalence de maîtrise des matières fiscales et comptables dans le respect de l'évolution des accords de Bologne. Bien d'autres chantiers sont en cours, notamment les travaux entamés afin de pouvoir bénéficier de recommandations en matière d'élaboration du plan

Ne sommes-nous pas les conseillers privilégiés des entreprises, mais aussi les gardiens du respect de leurs obligations liées à leur promotion économique ?

financier, de renforcement de la lutte contre le blanchiment, de soutien des entreprises en phase de création, de nouvelles technologies, de corporate, de droit des sociétés, de droit de la faillite, etc.

Nous remercions à cet effet Monsieur le Président de la Chambre des Représentants Herman DE CROO, Monsieur le Vice-Premier Ministre Didier REYNDERS, Madame la Ministre Freya VAN DEN BOSSCHE et Monsieur le Ministre Jean-Claude MARCOURT, Messieurs les Secrétaires d'Etat Vincent VAN QUICKENBORNE et Hervé JAMAR, sans omettre nos deux

Ministres de tutelle, Madame Sabine LARUELLE et Monsieur Marc VERWILGHEN, qui ont ouvert leurs cabinets à de larges et fructueuses discussions entre les professionnels du chiffre, en concertation avec leur office.

Merci également au Président du Conseil supérieur des Professions économiques et Vice-président de la Commission Bancaire, Financière et des Assurances. Merci aussi au Président de la Commission des Normes Comptables.

Je remercie particulièrement le Vice-Président Erwin VERCAMMEN pour tout l'appui qu'il apporte à l'étude et au succès des décisions du Conseil de notre Institut.

Je ne puis omettre mes remerciements qui vont vers les sponsors, notamment ING représenté par son Président Monsieur VANDEWALLE et son administrateur délégué de surcroît expert-comptable et conseil fiscal, Bruno COLMANT, et d'autre part Acerta représenté par Messieurs LEPOUTRE et VAN GERVEN.

Merci également à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cet événement et notamment, au Past Président de l'IEC, Monsieur Raymond KROCKAERT, au docteur MUSCHART, à Monsieur Ivo DIERICKX, aux membres de la Commission des manifestations et à tout le personnel de l'Institut.

Je vous remercie pour votre attention et je me réjouis de poursuivre avec vous cette manifestation du 20e anniversaire de l'Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux.¶